-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 7 novembre 2024 à 18 heures 30

Etaient présents : 7
Mesdames, Messieurs, Patricia RABELKA M'BENGUE (Vice-Présidente), Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Remi DELATTE, Fréderic TISSOT, Daniel BLATRIX et Jean-Francois GUENIN.

Etaient absents ou excusés : 6
Mesdames Françoise CAMILLERI, Elise DESCHAMPS, Vincianne TROUBAT et Messieurs Jean-François DODET (Président), Eimen RIANI, Michel LAURIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Fréderic TISSOT est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Qurum : 7

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2024
2) Budget 2024 - décision modificative
3) Dossiers sociaux
4) Informations et questions diverses

---

1) Approbation du compte rendu du 4 juillet 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Budget 2024- décision modificative

Madame Patricia RABELKA M'BENGUE (vice-présidente) expose le rapport suivant :

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole en date du 18 octobre 2024 de mandater les dépréciations de créances pour l'année 2024,
Considérant l'absence de crédits au chapitre 68
Il est donc nécessaire de créer le chapitre 68.

Vu la nécessité d'amortir au prorata temporis les biens inscrits dans l'année en cours à la section d'investissement,
Considérant l'achat en 2024 d'ameublements pour le local de la banque alimentaire et l'absence de crédits pour l'amortissement de ce bien pour l'année 2024,

Madame RABELKA - M'BENGUE Patricia a proposé au conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Les inscriptions de crédits sont les suivantes :

Section de fonctionnement			
Dépenses	Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert entre sections	Art 6811	+ 100,00 €
Dépenses	Chapitre 68 - Dotations provisions semi-budgétaires	Art 6817	+ 137,00 €
Dépenses	Chapitre 011 – Charges à caractère général	Art 6281	- 237,00 €

Section d'investissement			
Recettes	Chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections	Art 281848	+ 100,00 €
Recettes	Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	Art 2744	- 100,00 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver, au niveau de chaque section et de chacun des chapitres indiqués ci-dessus, la décision modificative n°1 au budget primitif 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, APPROUVE 7 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), la décision modificative, comme énoncé ci-dessus.

3) Dossiers sociaux

Madame Patricia RABELKA M'BENGUE (vice-présidente) expose le rapport suivant :
Vu le Code d'Action Sociale des Familles et notamment les articles L. 123 – 3 et L.123
Considérant la délibération n° 2020 – 25 précisant les conditions d'application du règlement intérieur du CCAS,

Elle propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'étudier les demandes d'aide financière, sur le rapport des travailleurs sociaux.

- une aide de 200 € à un couple de personnes âgées pour payer un complément pour la mutuelle,

- une aide de 350 € à une mère célibataire avec 2 enfants à charge pour payer les électroménagers de 1ère nécessité ;

-une aide de 171.33 € à une mère célibataire avec 1 enfant à charge pour payer le résiduel de loyer.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE 7 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'accorder des aides citées.

-une aide de 307 € à une famille avec 2 enfants à charge pour le loisir.

Le conseil d'administration, après délibération, décide à l'unanimité (7 VOIX CONTRE, 0 VOIX POUR, 0 ABSTENTION) de ne pas accorder cette aide.

4) Informations et questions diverses

Aucune information ou autre question diverse ne sont pas abordées.

Signatures :

Le Président

Jean-François DODET

Le secrétaire

Fréderic TISSOT